



Déchéance droit parental du père

Par **ptitepomme86**, le **29/03/2016 à 15:38**

Bonjour. Je suis divorcée depuis 12 ans. Ma fille a 16 ans et vit chez moi. Tout se passe bien, surtout depuis qu'elle n'a plus de nouvelles de son père depuis plus de 2 ans!! Pas de carte d'anniv ou pour noel, pas de félicitations pour les bulletins, juste des textos haineux il y a plusieurs mois à son encontre. Elle souffre d'une maladie auto-immune mais il n'appelle JAMAIS !

Bien sûr, en plus de sa carence en matière d'éducation, d'affection, il ne paie plus depuis des années de pension alimentaire...

Puis-je considérer qu'il y a abandon d'enfant, et peut-être le faire déchoir de son autorité parentale?

Je précise que ma fille est très perturbée dès que le sujet de son père est abordé. Elle est suivie par une psy, et j'apprends aujourd'hui toute la maltraitance morale qu'elle a subi, petite, lorsque je l'envoyais de force en week-end chez lui.. Je m'en veux.

Merci pour toute réponse.

Par **Visiteur**, le **29/03/2016 à 16:56**

Bonjour,

il ne paie plus de PA depuis des années ? Qu'avez vous fait pour lutter contre cela ? Une PA peut être carrément prélevée sur la paye ! Quand à déchoir monsieur de ses droits, sauf mauvais traitements avérés, physiques, limites torture, oubliez ! On ne déchoit pas un parent pour quelques sms haineux... Je conçois que la situation est très pénible pour vous et pour votre fille. Battez vous sur ce qui est faisable; la PA, et oubliez je crois les chimères...

Par **youris**, le **29/03/2016 à 17:03**

bonjour,

le retrait partiel ou totale de l'autorité parentale par un juge saisi ne peut être prononcé que pour des motifs graves mettant manifestement en danger la sécurité, la santé ou la moralité de l'enfant.

rien dans votre message n'indique que ces critères soient remplis.

en outre dans 2 ans votre fille sera majeure.

salutations